

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)

Le présent Document d'Informations Clés contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

FONDS EUROS

Nom du produit : **FONDS EUROS AFI ESCA**
 Nom de l'initiateur du PRIIPs : **AFI ESCA**
 Site web de l'initiateur du PRIIPs : **www.afi-esca.com**
 N° de téléphone : Appelez le **03.88.52.46.46** pour de plus amples informations
 Autorité compétente de l'initiateur du PRIIPs pour le document d'informations clés : **ACPR**
 Date de révision du document d'informations clés : **09/2020**

En quoi consiste ce produit ?

Type	Le support Fonds euros est adossé à l'Actif général de la société AFI ESCA réglementé par le Code des assurances, dans lequel sont investies les sommes versées sur le Fonds euros des contrats d'assurance vie et de capitalisation.
Objectifs	Sécurisation du capital. Il offre la garantie de l'épargne investie et permet la constitution et la valorisation d'un capital.
Investisseurs de détail visés	Ce fonds est destiné aux investisseurs ne souhaitant pas prendre le risque de subir une perte en capital.
Assurances : avantages et coûts	Support d'investissement libellé en euros qui offre la garantie des sommes investies. En sus, une participation aux bénéfices, variable, des résultats techniques et financiers est attribuée annuellement. Ainsi, l'Investisseur a la garantie de récupérer au moins les sommes investies, déduction faite des frais contractuels et de la fiscalité applicable, majorées des participations aux bénéfices annuelles.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque	<p>Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 qui est la classe de risque la plus basse.</p> <p>Le Fonds euros offre une garantie en capital.</p>	
-----------------------------	---	--

Scénarios de performance

Le tableau page suivante montre les sommes que vous pourriez obtenir après plusieurs périodes de détention en supposant un investissement initial de 1 000 € et en fonction de différents scénarios affectant la situation des marchés financiers et ayant un impact sur les rendements futurs de votre Fonds euros notamment le montant de la participation aux bénéfices techniques et financiers distribuée.

Ces scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Ils correspondent à une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués ne tiennent pas compte **des coûts du produit et notamment des coûts récurrents de gestion dont le détail est précisé sur le DIC produit**, ni de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénarios (en cas de vie et en cas de décès)		1 an	4 ans	8 ans période de détention recommandée
Montant investi		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir :	1 015,60 €	1 060,40 €	1 116,60 €
	Rendement annuel moyen :	1,56 %	1,48 %	1,39 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir :	1 016,80 €	1 071,00 €	1 168,70 €
	Rendement annuel moyen :	1,68 %	1,73 %	1,97 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir :	1 018,40 €	1 099,20 €	1 331,80 €
	Rendement annuel moyen :	1,84 %	2,39 %	3,65 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir :	1 020,50 €	1 116,60 €	1 410,70 €
	Rendement annuel moyen :	2,05 %	2,80 %	4,39 %

Que se passe-t-il si AFI ESCA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En vertu des articles L423-1 et suivants du Code des assurances, AFI ESCA adhère au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes. Le Fonds de Garantie est actionné par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution lorsque la société d'assurances n'est plus en mesure de faire face à ses engagements envers les assurés, et lorsque l'Autorité de Contrôle a épuisé les moyens dont elle dispose. À ce stade, il peut y avoir transfert des contrats à une autre société d'assurance. Si tel est le cas, mais que certains droits des assurés ne sont pas couverts par la nouvelle entreprise, ces droits sont garantis par un versement du Fonds de Garantie à la nouvelle société. Si le transfert n'est pas effectué, les assurés sont indemnisés par le Fonds de Garantie. Cette indemnisation vient en complément des sommes provenant de la cession des actifs par le liquidateur de la compagnie d'assurance. Le liquidateur demande le versement de cette indemnisation au Fonds de Garantie. Le montant de cette demande est calculé par le liquidateur sur la base des engagements arrêtés à la date de cessation des effets du contrat. Ce montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 €.

Que va me coûter cet investissement ?

Les frais de gestion du Fonds euros s'élevaient à 0,10 % par an. Afin de connaître le coût de cet investissement, il convient de se référer au DIC produit du contrat choisi.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention est liée au projet, à l'objectif et aux profils d'investisseur face aux risques. L'investissement ne risque pas de moins-value, l'investissement sur ce Fonds peut être effectué à très court terme (1 an).

L'Investisseur peut à tout moment demander un Arbitrage, un Rachat partiel ou un Rachat total, suivant les règles de chaque contrat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant l'exécution du contrat doit être adressée par écrit à AFI ESCA - Traitement des Réclamations - CS 30441 - 67008 STRASBOURG CEDEX. La charte AFI ESCA sur le traitement des réclamations, ainsi que celle de la Médiation de l'Assurance, sont disponibles sur le site internet de l'Assureur : www.afi-esca.com. En cas de désaccord sur la réponse apportée, et si toutes les voies de recours internes ont été épuisées, l'avis du Médiateur de l'Assurance (personne indépendante de l'Assureur) peut être sollicité. Les conditions d'accès à ce Médiateur sont disponibles sur simple demande auprès de l'Assureur à l'adresse mentionnée précédemment. Toute réclamation effectuée est sans préjudice du droit d'intenter une action en justice.

Autres informations pertinentes

Toutes les informations sur les différents produits proposés par AFI ESCA permettant un investissement sur le Fonds euros sont disponibles sur le site internet de la compagnie: www.afi-esca.com.

Elles peuvent également être transmises en version papier par votre conseiller en assurance.

Si ce support d'investissement vous a été proposé par un intermédiaire en assurance, nous vous invitons à contacter ce dernier en priorité pour tout renseignement relatif aux conditions de commercialisation.